

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

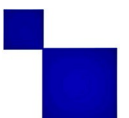
M. Troussel, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 07-07 du 4 juillet 2024

PARC DES JEUX 2024 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET PARIS 2024 – RECETTES À PERCEVOIR

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

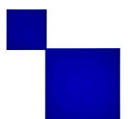
- APPROUVE la convention de partenariat, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec la métropole du Grand Paris relative à la zone de célébration organisée dans le cadre des sites de célébrations – Clubs 2024 des Jeux olympiques et paralympiques ;

- DÉCIDE de percevoir à cet effet une subvention de 500 000 euros de la métropole du Grand Paris ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé à conclure avec Paris 2024 dont les objectifs sont les suivants :

- Offrir un espace de célébration ambitieux et gratuit pour permettre au plus grand nombre de Séquano-Dyonisiens et habitants de la métropole francilienne de célébrer les Jeux olympiques et paralympiques,
- Permettre aux habitants du territoire de vivre une expérience olympique et incarner l'engagement départemental dans les Jeux,
- Faire de ce club 2024 une vitrine de la manière dont la Seine-Saint-Denis souhaite vivre et incarner le temps des Jeux ;

- DÉCIDE de percevoir à cet effet une subvention de 500 000 euros de Paris 2024 ;





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département ;
- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document relatif à ce projet.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Sadi, M. Dallier, M. Martin P-Y

élus de la Métropole du Grand Paris

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.